

186

1653 Oktober 19./9., Zürich

A

SCHREIBEN VON [OBERST] JOHANN JAKOB RAHN [AN DEN ZUGER STADT-  
UND AMTSRAT BEAT II. ZURLAUBEN]

"La presante vous serà rendue par les Maings de Monsieur le Capp:<sup>ne</sup> Charles de S a l i s [-G r ü s c h], que Je recommande à vostre faveur, et ses Jn-terests, il vous en entretiendrà toutt au long, Surquoy, ie me repose, pour ne vous donner pas double peyne, J'estime que vous ne ferez difficulté de le favoriser en ce qui dependrà de vous

Quant à l'affaire des Joyaux, ie n'ay heu le temps de l'en entretenir, Mais il semble, qu'il seroit à propos, qu'ie vous en donnast aussy charge de faire pour Messieurs les Grisons comme pour les Suisses, Mons.<sup>r</sup> le Bourg:<sup>re</sup> [Johann Heinrich] W a s e r est aussy depputé avec ... [Salomon] Hirtzele [=H i r- z e l] [- Konferenz der VIII Alten Orte vom 20.-24. Oktober in Zug - einer der Zuger Tagsatzungsgesandten war Beat II. Zurlauben -]<sup>1</sup>, dont vous pourrez convenir d'un Jour pour venir en ceste ville pour la decision de l'affaire."

1) s. EA VI 1, 201 (Nr. 109)

Original - AH 58, 351 - Blatt 351<sup>v</sup> leer

187

1701 Oktober 22., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRÛLART, MARQUIS DE]  
PUYSIEUX, AN [ALT] LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"Ce mot est seulement pour vous donner avis que j'êcris par cet ord.<sup>re</sup> a vos seig.<sup>rs</sup> Sup.<sup>rs</sup> [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] pour leur représenter l'interêt qu'ils [doivent avoir] de ne pas donner [=tomber?] dans le piege que leur tend M. [Franz Ehrenreich] le Comte de T r a u t m a n s d o r f f [der Gesandte des Röm. Reiches], par les promesses qu'il fait faire par le Baron [Aegid] de Grütt [=G r ü t h] [Subdelegierter] dans les ... Cantons catholiques alliez d'Espagne<sup>1</sup> d'autant qu'en y acquiesçant ils contreviendroient aux devoirs des Alliances qu'ils ont avec la France, et l'Espagne, et en perdroyent par ce moyen les fruits et la bienveillance du Roy [L u d- w i g s XIV.], chose que l'Empereur [L e o p o l d I.] veut leur faire faire

*pour être mieux en état de les opprimer dans l'occasion. Comme vous aurés communication de cette lettre, il est inutile de vous repeter ce qu'elle contient, Ainsy je me contente de vous prier de l'apuyer avec tous vos amis, et les serviteurs du Roy; si l'on fait bien et que l'on se comporte suivant les interêts ... de Sa Majesté, je ne laisseray pas sans recompense ceux qui y auront contribué, et je me regleray sur les avis que vous me donnerés a cet égard. vous Jugés bien que je ne vous oublieray pas."*

1) s. AH 28/125 [Oesterreich stellte das Begehren um einen Aufbruch.]

Original - AH 58, 352-353 - Blatt 353 leer

188

1655 April 9.

A

SCHREIBEN [DES ZUGER STADT- UND AMTSRATES BEAT II. ZURLAUBEN AN DEN FRANZ. AMBASSADOREN JEAN DE LA BARDE]

*"En responce de la derniere du 3 Apuril, Je diray que pour eviter les longueurs où retardement de ceste levee, Jl eust este plus vite & avantageux d'en faire la proposition a une assemblee de tous les Cantons Catholiques en general, ou a tout le moings cy apres des quatres [- am 8. April fand in Brunnen eine Konferenz von IV kath. Orten (V ausg. LU) statt, dabei kam - Stadt und Amt Zug war hier nicht durch Zurlauben, sondern durch Karl B r a n d e n b e r g und Heinrich Z e h n d e r vertreten - auch dieser Aufbruch zur Sprache -]<sup>1</sup>, Car ces traictes particuliers & separement faict tantost avec l'un tantost avec l'autre, engendrent des Jalousies, passions, envies & soupcons tant en general qu'en particulier, & fault du temps pour les dissiper, come Jl apert maintenant, que M.<sup>rs</sup> [Landammann und Landrat] de Schwitz, par la convocation de la [dite] diete de Brunnen, selon leur mode, Jedy passé [=8. April] ont tasche de brouiller les affaires & d'effect il a esté resolu de Deffendre toutes sortes de levees dans les Communes bailliages Jusques ... [à nouvel] ordre. C'est en partie pour empecher le progress de la levee de Parme<sup>2</sup> & en partie pour arrester ceux [gemeint Schultheiss und Rat] de lucerne [- das im Verein mit Freiburg und Sölothurn den von Frankreich begehrten Aufbruch bereits bewilligt hatte -] Jusques a ce que les haultes ... [pouvoirs =Landsgemeinden] des 4 Cantons [gemeint UR, SZ, UW und ZG] donnent leur mesme consentement." Angesichts der Uneinigkeit unter den [kath.]*